

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE PROJET DE
MODIFICATION DU PLUi3**

DELIBERATION:

Publiée le 7 avril 2025

Rendue exécutoire le 7 avril 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 7 avril
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 7 avril 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 18 mars 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. **BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Vincent **DOUCHET**, procuration donnée à M. Alain **BEZIRARD**,
Monsieur Olivier **JOUCLA**, procuration donnée à M. Alban **BEZIRARD**,
Monsieur François **BIERVIET**, procuration donnée à M. Ludovic **HENZE**,
Madame Caroline **CHARPENTIER**, procuration donnée à M. Michael **LEROY**,
Me Marie-Maud **CAMPHYN**,

Madame Alizée **GRATIEN** a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

1. Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL :

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLUI à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL. Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU.

L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations. Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 MARS 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

Avis du Conseil Municipal, modifications PLUi3 – Suite, P.2

Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décide d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html

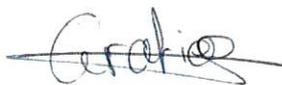
2. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de modification présenté et des discussions en séance :

- Considérant l'emplacement réservé rue du Blocus (F5 sur le PLUi), portant sur l'aménagement d'une chemin de desserte et de stationnement perpendiculaire pour une superficie de 791 m² ;
- Le Conseil Municipal demande de maintient de l'emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme modifié.
- Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de modification.

Cela étant exposé, le Conseil Municipal émet, **à l'unanimité**, un avis favorable sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille.



Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

